

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité e	nvironnementale					
Date de réception :	Dossier complet le :	MATERIAL PROPERTY OF THE PARTY	N° d'enregistrement :				
			2022-518				
	1. Intitulé du p	rojet					
Sécurisation de la falaise de la parcelle AC	453 à Bas-du-Fort, au Gosier						
Dollar College	υ (ου des) maître(s) d'ouvro	ige ou du (ou des)	pétitionnaire(s)				
2.1 Personne physique Nom	nation of the same	PARTICIPAL DE					
	Prénor		OF PERSON ASSESSMENT OF THE PERSON NAMED IN				
2.2 Personne morale	Conned David Mariaina da C						
Dénomination ou raison sociale	Grand Port Maritime de G	HISTORICAL CONTRACTOR					
Nom, prénom et qualité de la personne nablitée à représenter la personne morale	Guadeloupe	esident du Directoi	re du Grand Port Maritime de la				
RCS / SIRET 7 9 4 5 3 8 5	2000014	Forme juridique	Etablissement public				
7 7 4 3 3 0 3	2 0 0 0 0 1 4	rome jundique	Ltabiissement public				
Joign	ez à votre demande l'an	nexe obligatoire	n°1				
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères ann	exé à l'article R. 1.	22-2 du code de l'environnement et				
	dimensionnement correspo	the state of the s					
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du p	rojet au regard de	s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)				
11. a) Ouvrages et aménagements côtiers	Réalisation d'un ouvrage de	estiné à combattre l	'érosion côtière				
destinés à combattre l'érosion et travaux							
maritimes susceptibles de modifier la côte par la construction notamment de							
digues, de môles, de jetées,							
d'enrochements, d'ouvrages de défense							
contre la mer et d'aménagements côtiers							
E TO STREET	A Caractóristavas sé sé	olos du maria	III III MARKATA AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN				
Doivent être ranevées su méses de	4. Caractéristiques génér						
Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet, y compris les éven			formulaire				
Le projet concerne un linéaire de falaise de	iveis ilavaux de demoirion e 50 m sur la narcelle AC 452	à Pac du Fort cur	2 commune du Carier				
Sur ce linéaire, le projet consiste en :	c 30 m sur la parcelle AC 433	a bas-du-rort, sur i	a commune du Gosier.				
- l'élimination de la végétation existante fi	ragilisant la falaise, notamme	ent en partie haute	(surface d'environ 200 m²) ;				
- l'identification des blocs instables et/ou friables et leur décrochage ;							
- la mise en œuvre d'un ouvrage en acier q -> installation de barres d'ancrages e	galvanisé pour rentorcer la ta	laise en partie haut	e:				
-> installation d'un grillage sur tout le	e linéaire ;	s la l'Oche et scellee	s ann de Stabiliser la falaise ;				
-> fixation du grillage à des câbles ;							
- l'application de béton projeté sur la parti	ie basse de la falaise afin de l	a protéger de la ho	ule.				

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

La parcelle de projet accueille un bâtiment appartenant au GPMG. En 2021, le bureau d'étude Antilles Géotechnique a mené des investigations sur le terrain après le constat d'une accélération de l'érosion de la falaise, notamment suite au passage de l'ouragan Maria, en 2017.

Ces investigations ont mis en évidence un risque avéré d'effondrement de la falaise. De plus, ce risque d'effondrement met en jeu une partie du bâtiment sur la tête de la falaise. Enfin, un phénomène de sous-cavement (roche creusée sous la falaise) est en

Les investigations ont donc abouti à la proposition de deux solutions :

- Soit de condamner l'accès aux zones susceptibles de s'effondrer, c'est-à-dire en première approche sur une bande d'une largeur de l'ordre de 10 m environ comptée depuis la tête de falaise;
- Soit de prévoir un traitement de la zone Ouest de la falaise.

Le GPMG a fait le choix de sécuriser la falaise afin de :

- préserver le bâtiment sur la tête de la falaise afin d'en maintenir la fonctionnalité ;
- limiter les effets de l'érosion côtière.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée globale des travaux est estimée à 4 mois. Les travaux se dérouleront plusieurs étapes.

- Sécurisation de la zone de travaux

La végétation sera éliminée car elle participe à la fragilisation de falaise. De même, les souches et racines seront éliminées ou dévitalisées suivant le cas de figure. Enfin, la falaise sera purgé en enlevant tous les blocs instables et/ou friables.

- Mise en place des ancrages

Les clous d'ancrage seront mis en place dans les trous forés dans la roche. Il est prévu de forer 108 trous. La longueur des forages variera de 2,5 m à 8 m. Les clous seront insérés dans ces trous et scellés par injection de béton en fond de trou. En cas de présence de fissure, des chaussettes en géotextile ou des tubes PVC seront installés dans les trous afin d'éviter les fuites de béton.

- Pose du grillage

Un grillage d'une longueur de 49,60 m sera mise en place sur la partie haute de la falaise. Elle sera fixée à la paroi par des câbles raccrochés aux têtes d'ancrages.

- Mise en œuvre de câbles

Un réseau de câbles sera mis en œuvre sur toute la paroi afin de fixer le grillage. Ils permettront d'assurer sa mise en tension et de le plaquer à la paroi.

- Nettoyage à haute pression

Avant la projection de béton, la paroi sera lessivé afin d'en enlever toutes les poussières et et granulats. De plus, il s'agira d'humidifier la paroi afin d'éviter des phénomènes d'absorption de l'eau du béton pouvant fragiliser la structure.

- Application de béton projeté

Du béton sera projeté au moyen d'une lance de projection sur la partie basse de la falaise. Plusieurs passes pourront être nécessaires afin d'obtenir l'épaisseur de béton souhaitée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ouvrage sera régulièrement contrôlé au cours de sa durée de vie afin de vérifier son intégrité et sa résistance. Des travaux ponctuels de maintenance pourront être nécessaire afin de réparer les casses sur le dispositif.

La végétation aux abords de la falaise sécurisés sera entretenue afin d'éviter une reprise qui pourrait de nouveau fragiliser l'ensemble. A VALIDER PAR LE CLIENT

4.4 A quelle(s) procédure(s) administration de l'autorité environnement Le projet est aussi soumis à une procéd pour la rubrique 4.1.2.0 de l'article R214	entale devra être jointe au(x) dossie ure de déclaration au titre de l'article l I-1 du Code de l'Environnement.	r(s) d'autorisc .214-3 du Coc	ation(s) de de l'Environnement (Loi sur l'Eau)
	eurs caractéristiques		Valeur(s) 50 m
Surface de végétation défrichée Nombre de barres d'ancrage Longueur des clous d'ancrages Longueur du grillage Hauteur du grillage Hauteur de projection du béton			200 m <sup>2</sup> 108 2,5 m à 8 m 49,60 m 11,5 m (à l'Ouest) à 3,5 m (à l'Est) 4 m (à l'Ouest) à 3,5 m (à l'Est)
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Standard St	'" Lat. ° '"
d'implantation  Parcelle AC 453, à Bas-du-fort, au Gosier. Accès par la rue du Fort Fleur d'Épée	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :  Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : Le Gosier	Long, <u>6</u> 1 ° 3	0:58:35 Lat. 16:12:54:40 0:56:93 Lat. 16:12:54:65
Jo	olgnez à votre demande les ann	exes nº 2 à d	6
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?  4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été auto	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d nt les projet et	e existant ? 'une évaluat	Oui Non X
manyota a young date it a cit date			

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Atin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Out	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, taunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Le projet concerne une falaise située sur le littoral de la commune du Gosier, à Bas- du-Fort.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		Le projet se situe dans la zone de protection de 500 m associée au Fort Fleur d'Épée. Le maître d'ouvrage envisage de consulter la Direction des Affaires Culturelles et l'Architecte des Bâtiments de France.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune du Gosier est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Le projet est soumis aux aléas suivants :  - Aléa cyclonique ;  - Aléa sismique ;  - Aléa zone de faille.  Le PPRN de la commune du Gosier a été approuvé par l'arrêté préfectoral n° 2008-235-AD/1/4 du 3 Mars 2008.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Aucun ancien site industriel ou sol pollué n'est recensé à proximité du projet selon les bases de données BASOL et BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-it, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Le projet impliquera l'utilisation de structures métalliques (grillage, clous d'ancrage, câbles) en acier galvanisé et de béton pour la sécurisation de la Est-il déficitaire en falaise. Il n'est pas prévu d'utiliser de ressources du sous-sol du site. matériaux? Si oui, utilise t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Il est prévu de défricher une surface d'environ 200 m² de végétation. La Est-il susceptible végétation est essentiellement composée d'espèces littorales communes d'entraîner des (catalpa, amandier pays, poirier pays et de Solanum racemosum) sans enjeu. perturbations, des Compte-tenu du recul du trait côte inéluctable, cette végétation serait vouée dégradations, des destructions de la à la destruction à moyen ou long terme. X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X					
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet entraînera l'élimination d'une surface naturelle de 200 m².				
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X					
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Les falaises au droit de la parcelle AC453 sont concernées par les aléas sulvants : - Aléa cyclonique (notamment houle cyclonique) ; - Aléa sismique ; - Aléa zone de faille.				
	Engendre till des risques sanitaires ? Estil concerné par des risques sanitaires ?		X					
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X					
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Le projet engendrera des nuisances sonores uniquement en phase de chantier (max de 72 dB(A) à 7 m avec le compresseur). Les habitations les plus proches sont à 60 m. Le bruit sera atténué par les facteurs suivants la distance, la configuration enclavée de la falaise et la présence de végétations formant une barrière acoustique entre le site des travaux et les habitations et ERP.				

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?			Le projet engendrera des vibrations lors de la phase de forage.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	Les travaux seront réalisés de jour uniquement.
	Engendre-I-iI des rejets dans l'air ?		X	Les travaux généreront des émission atmosphériques dues aux engins de chantier. Ces émissions seront faibles et temporaires (4 mois au maximum).
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Des rejets liquides sont susceptible d'avoir lieu lors des phases de travaux nécessitant la mise en œuvre de béton (scellement des ancrages et projection de béton). Les méthodes utilisées et la composition du béton seront adaptées afin de limiter les chutes de béton. Un géotextile sera mis en place au pled de la falaise afin de récupérer les chutes de béton. De plus, le béton est un déchet inerte.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux?	X		Lors de la phase de travaux, les déchets produits seront : - des blocs de calcaires issus de la paroi ; - des chutes de matériaux métalliques en acier galvanisé ; - des chutes de béton. Tous ces déchets sont inertes.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	Bien que le projet soit dans la zone des 500 m du Fort Fleur d'Épée, il n'existe pas de co-visibilité entre le site de la falaise et ce monument historique. La DAC sera consultée au préalable.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	Le projet n'engendrera pas des modifications sur les activités humaines. Le site sera de nouveau accessible pour les loisirs de baignade à la fin de travaux.
approuvės	ences du projet Identi ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	queis	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les impacts du projet seront essentiellement concentré sur la phase de chantier. Les mesures portent ainsi essentiellement sur

cette phase du projet.

En amont du chantier, un réseau d'eaux pluviales sera installé sur la parcelle afin de limiter les eaux de ruissellement et les départs de matériaux associés. Les blocs instables et/ou friables seront décrochés afin de garantir la sécurité du site. Le maître d'ouvrage a fait le choix de n'utiliser que des matériaux inertes (béton et acier galvanisé) pour l'ouvrage de sécurisation. Concernant le scellement des clous, l'injection de béton sera arrêté dès le refus. Les trous forés seront gaînés, si nécessaire, afin d'éviter les fuites dans les fissures. Concernant le béton projeté, la composition du béton sera adapté afin de limiter les départs de béton. La distance et l'angle de projection seront adaptés afin de limiter les pertes. Un géotextile sera mis en place au pied de la falaise pour toutes les phases mettant en œuvre du béton. Les engins de chantier sera aux normes françaises pour les émissions ou pour le bruit. De plus, les travaux seront limités à la journée (7h à 17h). La Direction des Affaires Culturelles sera consultée au préalable concernant la proximité du fort Fleur d'Épée. Les déchets de chantier seront dirigés vers les filières agréées en Guadeloupe. Les eaux de gâchage seront respectueuses des normes françaises (qualité physique et chimique). Enfin, un Plan d'Assurance Environnement sera mis en place lors du chantier (Norme ISO 14 000).

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments présentés dans ce document, nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'une procédure d'évaluation environnementale.

En effet, le projet s'inscrit dans une zone avec des enjeux faibles à modérés. Aucune espèce protégé (faune ou flore) n'est recensée dans la zone. Le projet engendrera une perte de 200 m² de végétation de faible valeur. En contrepartie, la falaise du site sera sécurisée pour le bâtiment de la parcelle mais aussi pour les usagers de la plage en contrebas. De plus, les principaux impacts concernent les départs d'eaux chargés en matières en suspension et de béton vers le milieu marin. Ces impacts feront l'objet de mesures d'évitement et de réduction par le maître d'ouvrage. Le projet fera ainsi l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau pour ce volet concernant l'impact sur le milieu marin.

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet						
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;					
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	2				
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	15				
1	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	Ē				
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	1				
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.					

Veuillez cor	innexes volontairement transmises par le maître d'ouvra mpléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes join quelles elles se rattachent			ition, ainsi que les
	Objet			
Name and	9. Engagement et sig	nature		
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X		
Foit à	Pointe-à-Pitre	le,	1 0 OCT. 2022	
Signature	Le Président du Directoire Jean-Pierre CHALUS	DIRECT DI	TORRE DE LEGISLATION	

Signatification may